



**IUJD** INSTITUT  
UNIVERSITAIRE  
JEUNES EN DIFFICULTÉ

# Coup D'OEIL

Numéro 20 • Février 2025

Synthèses claires et concises d'articles scientifiques, de rapports, de mémoires et de thèses. Ils vous permettent de rester informé des avancées dans divers domaines, en un format accessible et rapide à consulter.

## Les enfants évalués en protection de la jeunesse : Faits saillants de l'ÉIQ-2019

**L'ÉIQ-2019 révèle une hausse marquée du nombre d'enfants évalués par les services de protection de la jeunesse (SPJ) au Québec, soulignant des enjeux croissants liés aux besoins des familles, malgré une diminution des placements et une stabilité dans la gravité des situations. Ces constats interpellent sur l'efficacité des services préventifs, la vigilance accrue des professionnels, et la nécessité d'un meilleur arrimage entre la première ligne et les SPJ pour répondre aux besoins des enfants et des familles.**

### Quatrième cycle de l'ÉIQ

Les études d'incidence québécoises en protection de la jeunesse (ÉIQ) jouent un rôle crucial dans l'analyse des enjeux entourant la maltraitance des enfants en dénombrant et décrivant les situations évaluées. Elles mettent en lumière les tendances, orientent les politiques publiques et favorisent des pratiques basées sur des données probantes pour répondre aux besoins des enfants et des familles. Comprendre ces situations et leurs impacts est essentiel pour soutenir le développement sain des enfants.

Ce document présente les faits saillants du quatrième cycle de l'ÉIQ dirigé par Sonia Hélie, chercheure d'établissement à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté du CCSMTL. L'intégralité des résultats est présentée dans le rapport final de l'ÉIQ-2019.

Consultez le rapport complet



[iujd.ca](http://iujd.ca)

Suivez-nous via nos réseaux sociaux  
et/ou inscrivez-vous à notre [infolettre](#)

Québec

## Augmentation importante du nombre d'enfants évalués par les SPJ

En 1998, 15 enfants pour mille ont été évalués par les services de protection de la jeunesse (SPJ) au Québec, contre 23 pour mille en 2019. Ceci représente une hausse de 48 %. Bien que l'augmentation soit généralisée à tous les groupes d'âge examinés, elle est plus marquée chez les enfants âgés de 6 à 11 ans.

### Concernant les enfants dont les faits sont jugés comme fondés après l'évaluation...

Le taux d'enfants évalués avec des faits fondés à l'issue de l'évaluation est plus faible mais il a connu une augmentation presque aussi importante, soit 44% et est en progression constante depuis 1998.

### Concernant les enfants dont les faits sont jugés comme fondés avec compromission de la sécurité ou du développement...

Le taux d'enfants évalués avec faits fondés et compromission de la sécurité ou du développement a augmenté de 18 % au sein de la population québécoise depuis 1998. Il est à noter que ce taux est demeuré stable de 1998 à 2014 et présente par la suite une augmentation significative entre 2014 et 2019.

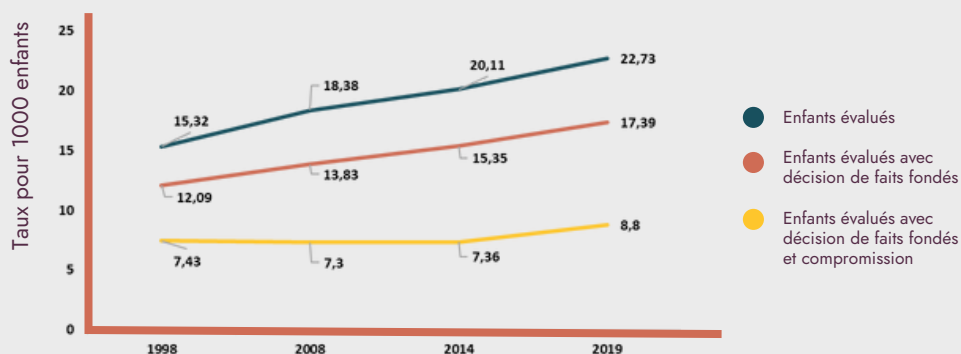
## Augmentation des signalements de sources professionnelles

Le taux d'enfants évalués dont le signalement était fait à titre personnel a diminué sur l'ensemble de la période, passant de 5,2 pour mille en 1998 à 3,6 pour mille en 2019. En revanche, le taux d'enfants évalués par une personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles a augmenté significativement à chaque temps de mesure, passant de 9,7 pour mille en 1998 à 18,8 pour mille en 2019.

## Diminution du recours au placement lors de l'évaluation, de l'orientation ou à l'issue de celle-ci

Le placement en milieu substitut et le recours au tribunal font partie des mesures pouvant être utilisées par les SPJ du Québec pour protéger l'enfant durant l'évaluation, durant l'orientation ou à l'issue de celle-ci. Le taux d'enfants évalués et ayant été placés en milieu substitut durant l'une de ces étapes a diminué significativement sur l'ensemble de la période de 1998 à 2019, passant de 5,5 pour mille à 2,3 pour mille. Quant au taux d'enfants évalués et dont la situation a été judiciairisée durant l'évaluation ou l'orientation ou à l'issue de l'orientation, aucun changement significatif n'est observé entre 2008 et 2019 (données non disponibles pour 1998).

### Évolution des taux d'enfants évalués par les SPJ



Voir le rapport complet pour des précisions sur le niveau de signification des différences observées.

## Augmentation de tous les motifs d'intervention liés à des incidents de maltraitance

**La fréquence des motifs d'intervention en vertu desquels la situation d'un enfant a été jugée fondée a changée entre 2014 et 2019 :**

- Entre 2014 et 2019, tous les motifs d'intervention liés à un incident de maltraitance ont augmenté en fréquence dans la population d'enfants du Québec.
- Les motifs les plus fréquents, tant en 2014 qu'en 2019, sont la négligence et les mauvais traitements psychologiques. En 2019, ces motifs affectaient 6,6 enfants pour mille et 6,2 enfants pour mille, respectivement.
- À l'inverse, les troubles de comportement sérieux constituent le seul motif d'intervention pour lequel le taux a diminué de manière significative, passant de 2,9 pour mille à 2,4 pour mille.
- Finalement, les taux des trois motifs de risque sérieux de maltraitance n'ont pas changé de manière significative dans le temps.

## Conclusion et discussion

### Comment expliquer cette augmentation des taux d'enfants évalués?

La présente étude ne permet pas d'identifier les facteurs en cause dans l'augmentation des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec depuis 1998. Cependant, certaines pistes d'explication peuvent être proposées. Tout d'abord, il est possible de penser que les services préventifs existants dits « universels » ne soient pas accessibles, disponibles en temps voulu ou adaptés aux besoins particuliers, et ce pour l'ensemble des familles québécoises (Esposito et al., 2023). De plus, il est raisonnable de croire que l'intervention de ces services auprès des familles expose davantage les enfants au sein de ces familles aux regards extérieurs, augmentant ainsi le taux d'enfants évalués suite à un signalement effectué par ces services, qui agiraient comme sentinelles. Ceci est cohérent avec les résultats exposés plus haut concernant les sources de signalement. En soi, une plus grande vigilance des différents acteurs et actrices de la communauté concernés par la protection des enfants est une chose souhaitable, dans la mesure où les SPJ disposent des ressources nécessaires pour effectuer un triage adéquat et diligent des situations signalées. Enfin, il est également possible que les services de soutien et de prévention soient plus enclins qu'avant à se tourner vers les SPJ lorsqu'il y a des inquiétudes concernant la sécurité ou de développement d'un enfant.



Les constats présentés ici sont préoccupants puisqu'ils indiquent qu'en dépit des efforts de prévention déployés et des nombreuses réformes effectuées au cours des 20 années couvertes par l'étude (tant les réformes législatives de la LPJ que les réorganisations des services sociaux), le taux d'enfants en besoin de protection continue d'augmenter.



Dans l'ensemble, les résultats suggèrent qu'un nombre grandissant de situations sont portées à l'attention des SPJ au Québec et qu'une partie de plus en plus importante de ces situations ne nécessite pas de prise en charge. Dans le même sens, il a été constaté que plusieurs caractéristiques souvent associées à la complexité ou à la sévérité des situations sont en diminution ou sont stables au cours de la période étudiée. Plus précisément, le taux d'enfants évalués et placés a diminué alors que le taux d'enfants évalués pour de multiples motifs et le taux d'enfants ayant leur situation judiciairisée sont demeurées stables (voir le rapport complet). Ces résultats vont dans le même sens que ceux de l'ÉIQ-2014, qui indiquaient que la sévérité des situations évaluées comme fondées avait diminué entre 1998 et 2014, que ce soit en termes de blessures physiques, de séquelles psychologiques, de chronicité ou de co-occurrence des différents motifs de protection (Hélie et al., 2017).

### Enjeux structurels et besoins de formation

À première vue, ces constats font contraste avec les échos du terrain rapportant que les situations s'alourdissent depuis de nombreuses années. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour tenter d'expliquer cet écart apparent. D'une part, il est possible que les situations documentées en 2019 soient perçues comme étant plus lourdes qu'avant en raison d'une présence plus importante d'enjeux structurels difficiles à traiter dans le contexte des SPJ — tels que l'isolement social, la défavorisation socioéconomique et les problèmes d'accès aux services en santé mentale — plutôt qu'en raison d'une plus grande sévérité des situations en termes de séquelles pour l'enfant.

D'autre part, il se peut aussi que les intervenants et les intervenantes des SPJ soit moins formés ou moins outillés qu'avant pour accomplir leur rôle ou encore que leur charge de travail soit plus élevée qu'avant. Ceci pourrait amener le personnel d'intervention à percevoir leur travail comme étant plus lourd ou plus difficile.

### Besoin d'arrimage entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> ligne

Plusieurs résultats de la présente étude font aussi ressortir l'importance d'un arrimage adéquat entre les services dits « de première ligne », dont la mission est de soutenir les familles et prévenir l'aggravation de leurs difficultés, et les SPJ qui doivent être sollicités lorsque ces services ne suffisent plus ou lorsque la famille les refuse et que la sécurité ou le développement de l'enfant en est compromis. Cet arrimage doit s'opérer dans les deux directions, c'est-à-dire que les services de soutien et de prévention doivent signaler les situations compromettantes aux SPJ et ces derniers doivent se retirer de la vie des familles et les référer vers les services de première ligne dès que la situation le permet. La capacité de la première ligne à mobiliser la famille dans une approche volontaire est cruciale. Le bon fonctionnement du système de protection québécois repose en grande partie sur cet arrimage qui, une fois actualisé, a le potentiel de réduire le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité desservis sous la LPJ. Il est donc impératif que les décideurs et les décideuses reconnaissent cette dynamique essentielle et investissent dans des stratégies pour améliorer cette collaboration.

Cette synthèse est tirée du rapport : Hélie, S., Collin-Vézina, D., Trocmé, N., Esposito, T., Fallon, B., Morin, S. et Cardin, J-F. (2024). Étude d'incidence québécoise sur les enfants évalués en protection de la jeunesse entre 1998 et 2019 (ÉIQ-2019) : Rapport final. Institut universitaire Jeunes en difficulté, 67 pages. [CONSULTER](#)

